Séance : La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé

VIE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIÉE LE 27/01/2015

Saisine liée : LA PLACE DES DISPOSITIFS MÉDICAUX DANS LA STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ

Revoir la séance plénière du 27 janvier 2015

Séance du 27 janvier 2015 : Présentation du projet d'avis intitulé "La place des dispositifs médicaux dans la stratégie nationale de santé" par MM Thierry BEAUDET et Edouard COUTY, rapporteurs au nom de la section des affaires sociales et de la santé présidée par M. François FONDARD.

Vote du projet d'avis par les groupes.

Face au virage ambulatoire, au vieillissement de la population, à l'augmentation des maladies chroniques, le développement et l'innovation en matière de dispositifs médicaux offre de réelles perspectives d'amélioration de la santé et d'essor d'une filière industrielle de pointe. Toutefois, le « service attendu », la progression de la dépense, la pertinence de la prescription et de l'usage posent question.

Pour le CESE, les dispositifs médicaux doivent être mieux intégrés dans les stratégies et projets de loi relatifs à la santé. Il faut donc renforcer leur traçabilité, adapter les mécanismes de tarification, renforcer l'efficience de la prise en charge des patients en limitant leur reste à charge et construire une filière industrielle de dispositifs à réelle valeur ajoutée sanitaire.

© - copyright CESE - Mai 2024